



AUX RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN ON A BESOIN DE VOUS !

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Municipalité de L'Ange-Gardien, conformément au règlement no 04-008 constituant le Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se doit de renouveler sa banque de candidatures et de procéder prochainement à la nomination de deux nouveaux membres citoyen en vue de combler deux postes qui seront bientôt vacants.

Formé de trois (3) conseillers municipaux et de quatre (4) membres citoyens, ce Comité est principalement mandaté pour effectuer des recommandations au Conseil sur divers dossiers ou sujets concernant l'aménagement du territoire.

Les membres citoyens sont désignés par le Conseil municipal.

Le Comité consultatif d'urbanisme se réunit en moyenne une fois par mois (soit le 3^e lundi de chaque mois) et chaque membre est nommé pour une période de deux (2) ans. Si vous êtes résidents de la municipalité de L'Ange-Gardien et désirez mettre vos connaissances à profit au sein de ce Comité, faites nous parvenir, d'ici le vendredi, 3 février 2012, votre curriculum vitae ainsi qu'une brève lettre exprimant votre intérêt et ce, à l'adresse suivante :

Monsieur François Rochon,
Directeur de l'urbanisme et du développement durable
Municipalité de L'Ange-Gardien
Concours – Comité consultatif d'urbanisme
870, chemin Donaldson
L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0K8 ou
par courriel : frochon@ville.lange-gardien.qc.ca